

4 JUIL 1983

50 m Eau

Sous forme de production

Le rempli remonte pour le photo filmage seront ceux déterminés par la
comme son sous réserve qui en sont opérateur sera en service et ngen.
nant le paiement d'une redevance annuelle de 20.000 frs.

M. Bourdeau demande que la ville exige des commozants le
remplacement des parois détreuies et interdise tout coupevent en
glace, osier etc... sur le portique. Il faut que la ville soit propriétaire
et il demande l'achat de 100 corbeilles à papier.

M. Regazon présente les doléances des fraais qui voudraient
s'installer près de l'hôtel de Paris qui n'occupera pas cette saison.

N. Conierge du Parc

M. L. Maucé expose que le jardinage, la
folie et l'entretien du jardin du Parc
était assuré depuis 1952 par M. Bourdonneau qui avait la qualité
d'agent contractuel.

M. Bourdonneau a donné sa démission et M. Rautou propose
de nommer à sa place M. Simon Henri âgé de 57 ans jardinier depuis
25 ans dans une propriété de Mougou (2 Sèvres).

Un nouveau cahier des charges a été établi, il reprend la
plupart des dispositions de l'ancien cahier des charges mais insiste davantage
sur l'entretien du Jardin du Parc et ses arbres.

M. Simon accepte d'assurer les tâches qui sont définies pour le
salarié mensuel de 12.000 frs espérant que la qualité de ses services lui
vaudra dans quelques mois une revalorisation de son salaire.

approuvé (13 S.))

55072

cycl. Mes.
imprimé
d'aura
comme

2.

4